

## Des ouvrages de protection contre les inondations vont être réalisés de Vallabrègues à la mer par le SYMADREM.

## Un accord cadre fixe le partenariat entre le SYMADREM\* et la CNR\*.

Le Syndicat Mixte Interrégional d'Aménagement des Dignes du Delta du Rhône et de la Mer (SYMADREM) et la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) ont signé jeudi 25 février un accord cadre relatif à la maîtrise d'ouvrage et au financement des protections contre les inondations entre le barrage de Vallabrègues à la Méditerranée.

Le comité de pilotage inondation du Plan Rhône a déterminé un pré-schéma Rhône aval (de Montélimar à la Méditerranée) de protection contre les crues. Le SYMADREM a approuvé le secteur sud de ce projet d'aménagement et les travaux qu'il va lancer se situent pour partie sur le périmètre du domaine de la Compagnie Nationale du Rhône concessionnaire du fleuve.

Afin de garantir et de faciliter les réalisations, **Hervé Schiavetti**, Président du SYMADREM et **Michel Margnes**, Président Directeur Général de la CNR se sont engagés à travailler ensemble conformément à leurs missions respectives.

Le SYMADREM assurera la maîtrise d'ouvrage (conception, études et travaux) des protections contre les inondations créées ou modifiées ainsi que des mesures d'annulation et réduction des impacts engendrés. Il assurera l'exploitation de ces aménagements.

La Compagnie Nationale du Rhône financera à hauteur de 5 M€ l'ensemble des opérations réalisées sur son domaine concédé. Elle assurera les travaux d'entretien du lit du fleuve y compris le maintien dans le temps des mesures d'annulation et de réduction d'impact. Dans cet accord cadre la CNR met gracieusement à la disposition du SYMADREM son expertise, sa connaissance de terrain et ses données. Sur ce dernier point, une convention particulière fixera le champ et les conditions d'utilisation.

### Contact

**SYMADREM** – Jean-Pierre Gautier, Directeur Général – tél. : 04 90 49 98 07  
**CNR** – Anne Méry, Directeur de la Communication – tél. : 04 72 00 69 05

Un **comité de pilotage** composé de représentants du SYMADREM et de la CNR aura pour objectif d'examiner :

- le programme d'actions que le SYMADREM souhaite mener pour l'année à venir,
- l'état d'avancement du schéma d'aménagement (années en cours et antérieures) et les actions programmées (années à venir),

Par ailleurs, les deux parties s'impliqueront dans l'ensemble **des comités de suivi** des différents projets conduits.

## UN CADRE D'ACTION : LE PLAN RHÔNE

La **crue de décembre 2003**, la plus importante depuis celle de mai 1856, a conduit à une forte mobilisation et à l'appel du Grand Delta émis par les Régions Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon en mars 2004.

La réflexion globale sur le fleuve du Léman à la Méditerranée, ainsi engagée, a abouti à la signature **du Plan Rhône pour la période 2007-2013 mené par le Préfet de Bassin. La Compagnie Nationale du Rhône y participe avec un engagement de 185 M€ auxquels s'ajoutent les 5 M€ de cet accord cadre ; elle en est le principal contributeur privé.**

Le Plan Rhône s'articule autour de 6 volets : prévention des risques liés aux inondations, patrimoine et culture, qualité des eaux, ressource et biodiversité, énergie, transport fluvial et tourisme.

Son budget est de 614 M€ pour un coût global des opérations estimé à plus de 800 M€ dont 1/3 sur le seul volet inondations notamment consacré au Rhône aval.

Le comité de pilotage inondation du Plan Rhône a adopté le 7 juillet 2006 les principes du pré-schéma Rhône aval (de Montélimar à la Méditerranée) qui prévoit, sans incidence sur les niveaux de crue notamment dans la traversée de Beaucaire et Tarascon, de :

1. protéger les zones densément urbanisées, dont l'agglomération d'Arles,
2. éviter les ruptures de digues, considérées comme génératrices de situations particulièrement catastrophiques,
3. ajuster le niveau de protection entre Tarascon et Arles, en fonction du débit capable de transiter en Arles,
4. ajuster le niveau de protection des deux bras du Rhône en Camargue à une protection contre la crue centennale pour les agglomérations et, si possible, pour tous les habitats diffus,
5. optimiser la gestion des zones d'expansion des crues (ZEC) entre Montélimar et Beaucaire pour chercher à réduire les débits de pointe pour les secteurs les plus sensibles,

### Contact

**SYMADREM** – Jean-Pierre Gautier, Directeur Général – tél. : 04 90 49 98 07  
**CNR** – Anne Méry, Directeur de la Communication – tél. : 04 72 00 69 05

6. gérer les débordements en organisant le devenir des débits excédentaires sans risque de rupture des digues, et en assurant le ressuyage rapide des terres inondées.

Le SYMADREM a approuvé ces principes lors de son comité du 17 novembre 2006, pour la partie du projet en aval de Beaucaire appelée « pré-schéma sud », et a accepté la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des actions du Plan Rhône relevant de son domaine de compétence.

## LE SCHEMA D'AMENAGEMENT DU SYMADREM ET UN PARTENARIAT

Le SYMADREM a engagé une étude de calage précis entre Beaucaire et Arles. Confiée à CNR Ingénierie cette étude rigoureuse, pour laquelle la Compagnie a déployé des moyens techniques et humains à la hauteur des enjeux, a abouti à un calage des ouvrages de protection contre les inondations permettant ainsi la définition d'un schéma d'aménagement depuis le barrage de Vallabrègues jusqu'à la mer.

Le calage des ouvrages entre Beaucaire et Arles a successivement été adopté par le :

- comité de pilotage de l'étude en date du 28 mai 2009,
- comité syndical du SYMADREM en date du 25 juin 2009,
- comité de pilotage du Plan Rhône en date du 7 juillet 2009,

et présenté au Comité Territorial de Concertation le 11 décembre 2009 à Fourques.

Le schéma d'aménagement entre le barrage de Vallabrègues et la mer, a permis au SYMADREM d'élaborer une déclinaison opérationnelle qui définit le phasage :

- des travaux de renforcement des digues,
- des mesures d'annulation et réduction d'impact qui pourront être jugées nécessaires dans le cadre des procédures d'instruction d'autorisations de travaux.

Le Schéma d'aménagement du SYMADREM se situe pour partie dans le périmètre de la concession de la CNR (aménagement de Vallabrègues et palier d'Arles) et intéresse certains de ses ouvrages dont notamment :

- les sites industriels et portuaires (SIP) de Beaucaire, Tarascon et Arles,
- le tronçon de digue, dit « le fer à cheval » qui raccorde le SIP de Beaucaire à la digue rive droite en aval gérée par le SYMADREM,
- le seuil déversant de Boulbon-Vallabrègues.

Par ailleurs, CNR Ingénierie intervient pour le SYMADREM en tant que co-traitant avec SOGREAH sur l'étude de renforcement de la digue de Salin de Giraud et la mise à la cote de la digue de Port Saint Louis. Elle réalise l'étude hydraulique qui a pour objet de recalibrer les ouvrages de protection sur le grand Rhône à l'embouchure. D'un coût de 390 000 €, la CNR y contribue à hauteur de 100 000 €.

### Contact

**SYMADREM** – Jean-Pierre Gautier, Directeur Général – tél. : 04 90 49 98 07  
**CNR** – Anne Méry, Directeur de la Communication – tél. : 04 72 00 69 05

\* *Le SYMADREM a pour objet la gestion, l'entretien et la surveillance d'une partie des digues du Rhône de Beaucaire/Tarascon à la Mer. Il assure également la maîtrise d'ouvrage des études et travaux en vue d'améliorer la protection des biens et personnes contre les risques d'inondations du Rhône et de la Mer.*

\* *La CNR, 2<sup>ème</sup> producteur français d'électricité, a reçu de l'Etat en 1934 la concession du fleuve pour l'aménager et l'exploiter de la frontière suisse et la Méditerranée du triple point de vue de la production d'électricité, de la navigation et de l'irrigation et autres usages agricoles.*

#### Contact

**SYMADREM** – Jean-Pierre Gautier, Directeur Général – tél. : 04 90 49 98 07  
**CNR** – Anne Méry, Directeur de la Communication – tél. : 04 72 00 69 05